

MÉMOIRES
DE
MALOUE

PUBLIÉS PAR SON PETIT-FILS

LE BARON MALOUE

C'était peu de jours après le retour de
Varenes... Lorsque j'entrai, la reine dit
au jeune dauphin : « Mon fils, connaissez-
vous Monsieur ? — Non, ma mère, ré-
pondit l'enfant. — C'est M. Malouet, reprit
la reine ; n'oubliez jamais son nom, »

(Tome II, p. 66.)

TOME SECOND



PARIS

LIBRAIRIE ACADEMIQUE

DIDIER ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS

1868

Tous droits réservés.

LE COMTE D'ENNERY

(Tome 1^{er}, pages 66 et 82.)

Le comte d'Ennery, que Malouet avait connu dans les colonies et qu'il retrouvait dans le comité de législation, avait appartenu d'abord à l'armée. Au moment de la paix de 1763, il était maréchal de camp à trente ans. Le duc de Choiseul, qui réunissait les deux ministères de la guerre et de la marine, et qui l'appréciait particulièrement, l'envoya en qualité de gouverneur d'abord à Saint-Domingue, puis à la Martinique. En 1767 il lui donna le titre de gouverneur général des îles du Vent. En 1769 d'Ennery visita les Guyanes française et hollandaise : ses observations sur les établissements de Surinam sont résumées dans une note intéressante que Malouet a recueillie dans ses *Mémoires sur les colonies*¹.

Lorsque d'Ennery rentra en France en 1774, il reprit sa place dans le comité de législation, et il y devint le principal contradicteur de Malouet. Quels étaient les motifs de ce dissentiment ? C'est ce que Malouet lui-même expose dans les *Mémoires* que nous avons déjà cités². La question peut se résumer en deux mots : d'Ennery, imbu des idées de son premier état, voulait que le gouvernement militaire de la colonie fût prépondérant dans toutes les circonstances. Malouet demandait que l'administration fût exclusivement civile, et que les pouvoirs du commandant et de l'intendant fussent

1. Tome III, page 184.

2. *Mémoires sur les colonies*, 4^e volume, 3^e partie, chap. 1^{er}, Administration, page 249.

définis et limités de manière à prévenir toute espèce de conflit entre l'autorité civile et l'autorité militaire. « Il faut prononcer irrévocablement, écrit-il, que le gouvernement d'une colonie consiste dans l'exercice d'un pouvoir civil, et que la force, l'esprit et l'autorité militaires sont uniquement affectés à sa défense et à sa sûreté¹. »

Ce débat n'était pas autre chose que la question du système hollandais et du système français mis en présence et comparés². « Lorsque ce chapitre fut discuté dans le comité de législation des colonies, écrit encore Malouet, M. de Sartine le trouvait fort raisonnable ; mais les officiers généraux me traitaient de novateur, d'homme à système. Je ne connais point alors Surinam, où je n'ai été que dix-huit mois après, et où j'ai retrouvé le régime et les institutions que je préparais³. »

L'envoi de d'Ennery à Saint-Domingue n'impliquait donc aucune désapprobation des vues de Malouet en matière de régime colonial. M. de Sartine, mieux qu'un autre, pouvait comprendre ces vues ; il les approuvait, il avait même tout préparé pour leur exécution, mais il reculait devant un changement de système ; il disait sans doute : *Video meliora proboque...* D'ailleurs il suffit de connaître les circonstances qui avaient amené la nomination de d'Ennery pour voir que cette nomination ne se rattachait en rien aux questions de régime colonial.

Le comte d'Ennery était dans l'intimité du duc de Choiseul ; l'ancien ministre conservait l'espoir que le nouveau règne le ramènerait aux affaires : l'entrée d'un de ses amis dans le conseil ne pouvait que servir ses vues ; cette pensée fit mettre en avant d'Ennery, que ses services dans les colonies pouvaient rendre propre au ministère de la marine. La présence de la cour à Reims, pendant le sacre, offrit des faci-

1. *Mémoires sur les colonies*, 4^e volume, page 355.

2. Le dix-neuvième siècle a vu une application grandiose du système français en fait de colonisation. Après trente-sept ans d'une occupation dispendieuse, la France possède en Afrique la terre qui est sous le pied de ses soldats.

3. *Mémoires sur les colonies*, 4^e volume, page 263.

lités pour soumettre à la reine ce projet et pour le lui faire agréer. Les souvenirs de l'alliance de la France avec Marie-Thérèse, ceux tout récents de son mariage, disposaient favorablement la reine pour les hommes qu'appuyait M. de Choiseul. Il ne s'agissait plus que de rendre le ministère de la marine vacant en faisant passer M. de Sartine à celui de la maison du roi. On lui fit des ouvertures dans ce sens ; mais M. de Sartine se montrait peu disposé à céder sa place, et cependant il lui était difficile de contrarier ouvertement une combinaison désirée par la reine, ainsi que le témoigne la lettre de l'abbé de Vermond de septembre 1776¹.

Sur ces entrefaites, M. de Maurepas, le ministre dirigeant, qui était resté à Pontchartrain pendant le sacre², y fut averti de ce qui se projetait. Avec son flair d'homme d'esprit et de vieux courtisan, il n'eut pas de peine à distinguer le duc de Choiseul derrière d'Ennery et à pressentir dans ces arrangements une menace contre sa propre situation. D'un autre côté, Turgot³, déjà menacé dans sa position de contrôleur général, et qui avait besoin pour ses plans économiques de trouver dans le conseil des appuis qui lui fussent dévoués, ne pouvait que craindre l'influence du duc de Choiseul, peu favorable, comme on sait, aux idées nouvelles. Il se fit fort auprès de M. de Maurepas de parer le coup, en faisant accepter le ministère de la maison du roi à Malesherbes, dont il était l'ami.

Mais Malesherbes redoutait tout ce qui pouvait troubler les habitudes de sa vie modeste et studieuse ; les tentatives de Turgot échouèrent d'abord devant ses refus ; on ne parvint à triompher de sa résistance qu'en lui montrant qu'elle pouvait entraîner la retraite de ses amis⁴. — Une lettre du roi le décida enfin à accepter.

Malesherbes devint donc ministre malgré lui ; M. de Sartine conserva la marine, et les combinaisons qui devaient lui

1. *Recueil d'Arneth*, suppl. XIII.

2. 11 juin 1775.

3. Turgot fut renvoyé le 4 mai 1776. Il était contrôleur général depuis le 26 août 1774.

4. *Mémoires de Bezenval*.

donner pour successeur le comte d'Ennery se trouvèrent déjouées. M. de Sartine avait de l'élevation dans le caractère, mais il était homme, il était ministre; il ne voulut pas garder si près de lui le subordonné qui avait failli le supplanter : il fallut éloigner d'Ennery.

On lui fit valoir que sa présence à Saint-Domingue serait très-utile au roi. « Il se dévoua, dit Voltaire, à de nouveaux sacrifices plutôt sollicités qu'exigés par le jeune monarque, qui lui écrivit de sa propre main : *Votre réputation seule me servira beaucoup à Saint-Domingue*¹. » D'Ennery partit donc encore une fois; c'est assez dire à quel point les causes de son retour dans les colonies avaient été étrangères aux questions débattues dans le comité de législation. — Il mourut à Saint-Domingue. Frappé de la foudre au mois de novembre 1776, ses organes furent paralysés², et il succomba le 13 décembre suivant à l'âge de quarante-cinq ans.

Le comte d'Ennery était de la société habituelle de Mme du Deffand, qui ne paraît cependant pas avoir été très-émue en apprenant sa fin. Elle écrit à Walpole : « Beaucoup de belles dames s'affligent outrément de la mort de M. d'Ennery; on croit que sa maladie a été causée par le tonnerre qui tomba, je ne sais dans quel mois, entre un nommé M. Traversé et lui. Le premier mourut quelques jours après. M. d'Ennery a toujours languï depuis; *enfin, il est mort*. Sa place fut donnée hier à M. d'Argout³. »

Le comte d'Ennery avait épousé, en 1767, la fille d'un colon de la Martinique, Mlle d'Alesso; il ne laissa qu'une fille, mariée au duc de Lévis, celui qui fut membre de l'Assemblée Constituante et mourut en 1830.

Le souvenir du comte d'Ennery se rattache encore à sa sœur, la jolie Mme de Blot, qui remplaça, auprès de la princesse de Conti, la gracieuse comtesse de Boufflers, l'*idole du*

1. Voltaire, *Siècle de Louis XV*, chap. XL.

2. Le procès-verbal de son autopsie est aux archives de la Marine.

3. Lettre du 12 février 1777. — M. d'Argout, gouverneur de Saint-Domingue, était le grand-oncle du comte d'Argout notre contemporain, pair de France, mort gouverneur de la Banque.

Temple. Mme de Blot eut aussi son rôle dans l'aimable petite cour.